



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

**Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 à 20 heures 30 minutes**  
**MAIRIE**

**Présents :**

M. VELLE PATRICE, M. CHENOT NICOLAS, M. GRIFFATON GABRIEL, M. LECLERE SEBASTIEN,

**Excusés :**

M. GRIFFATON GAUTIER, M. GIRARD CHRISTIAN

**Secrétaire de séance :** M. LECLERE SEBASTIEN

**Président de séance :** M. VELLE PATRICE

Messieurs GRIFFATON Gautier et GIRARD Christian étant excusés, ont donné pouvoir à Mr GRIFFATON Gabriel. Monsieur le Maire indique que les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, pour faire face à la crise sanitaire, ont pris fin le 30.09.2021, il ne peut donc accepter qu'un seul des 2 pouvoirs présentés.

**1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 26.03.2021**

Le maire demande si le compte-rendu de la réunion du 18.06.2021, appelle des remarques, interrogations ou modifications.

Aucune autre remarque n'est à formuler, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte-rendu :

**VOTE :** **Compte-Rendu validé à l'unanimité**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire demande si un conseiller veut remplir la fonction de secrétaire de séance, Mr LECLERE Sébastien se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr LECLERE Sébastien est donc désigné secrétaire de cette séance.

Le Maire indique qu'il souhaite ajouter un point, non indiqué à l'ordre du jour et nécessitant une délibération. Cela concerne le tarif des affouages pour la prochaine saison 2021/2022, il demande alors à l'ensemble des conseillers présents, leurs accords, pour débattre et voter ce point :

**ACCORD à l'unanimité**

**2 – Délibérations modificatives :**

Le maire indique que 2 délibérations modificatives sont nécessaires :

- Pour le Budget Commune :
  - o Pour Payer la facture reçue de la CCMM (travaux équipe insertion et tonte), il propose cette modification :
    - - 900€ au chapitre 022
    - - 300€ à l'article 61522 (Chapitre 011)
    - +1200€ à l'article 6216 (Chapitre 012)
- Pour le Budget Assainissement :
  - o Pour reverser la taxe de modernisation et payer les frais PAYFIP, il propose cette modification :
    - - 50€ au chapitre 022
    - + 50€ à l'article 6688
    - - 550€ à l'article 61521 (Chapitre 011)
    - +550€ à l'article 706129 (Chapitre 014)

**VOTE :** **Accord à l'Unanimité**

### **3 – Contrat pour le Contrôle des Poteaux Incendie :**

Le Maire rappelle que depuis 2017, le SDIS n'effectue plus ces contrôles, ainsi nous avons signé un contrat avec SUEZ pour 3 ans, mais cette entreprise nous a informé qu'elle cessait cette activité. Le Syndicat des Eaux du Trey Saint Jean, nous a proposé en début d'année de procéder à une consultation groupée pour trouver un prestataire. Une proposition pour un contrat de 9 années (soit 3 vérifications), avec un tarif bloqué à 39€ HT le contrôle par poteau.

Le Maire fait lecture du contrat et propose aux conseillers présents de délibérer pour l'autoriser à signer ce dernier, en demandant juste une précision, car aucune clause de résiliation n'apparaît sur le document proposé :

**VOTE : Accord à l'Unanimité**

### **4 – Point sur la rentrée scolaire :**

Durant le mois de juillet, le Maire avait informé les conseillers de la tenue et du compte rendu d'un conseil syndical pour élire un nouveau Président.

Durant l'été avec les membres du SIVM, le Maire a participé au déménagement et à quelques travaux dans les écoles.

Le bilan de cette rentrée est positif, dans l'ensemble tout s'est bien déroulé, que ce soit sur le plan des écoles, des transports mais aussi pour le périscolaire.

Le nouveau président du SIVM tente de reprendre en main la situation, sur le plan budgétaire car l'année 2020 n'est à ce jour pas encore soldée.

Avec cette nouvelle organisation, il est à noter que les enfants de notre commune passent moins de temps dans les transports.

### **5- Rapport d'activités 2020 de la C.C.M.M. :**

Le Maire projette un document synthétique du rapport d'activités 2020 avec les perspectives 2021 de la Communauté de Communes. Ce rapport annuel est une obligation réglementaire et le Maire tient à la disposition pour consultation, l'ensemble des pièces, qui seront archivées, en Mairie. Il joindra avec le compte rendu informatique cette présentation.

### **6- Festivités de fin d'année :**

#### **Repas des Aînés**

Le Maire indique qu'avec ses collègues, les Maires d'ANSAUVILLE, BEAUMONT, BERNECOURT et GROSROUVRES, ils vont organiser le repas des aînés. Ils souhaitent ensemble renouer avec cette tradition, sauf si la situation sanitaire venait à nouveau à se dégrader.

La date retenue est le 28 Novembre 2021, avec quelques mesures, comme le port du masque et le contrôle du PASS Sanitaire. Le Maire prendra contact avec les habitants concernés prochainement pour connaître le nombre de participants. Pour les personnes qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas y participer il va commander des colis auprès du même prestataire que l'an dernier.

#### **Saint Nicolas des Enfants :**

Le Maire souhaite également, sauf en cas de dégradation de la situation sanitaire, renouer avec la Saint Nicolas des enfants du village. Il va renouveler les cadeaux et cartes cadeaux, et souhaiterait si possible faire un petit défilé, suivi d'un goûter à la salle polyvalente. Pour cela il fait appel aux habitants, pour trouver un volontaire qui pourrait revêtir l'habit pendant quelques heures. La date retenue est le 04 décembre 2021, après-midi.

### **7- Travaux en cours :**

#### **Pompe de relevage :**

Le Maire indique que la pompe du poste de relevage de la Rue de Boucq est tombée en panne cet été, il a fait intervenir la société. Le devis vient de lui parvenir et il faut la remplacer, le coût est de 2880€ TTC. L'adjoint négocie actuellement avec ces connaissances professionnelles pour obtenir pour ce tarif un matériel de qualité supérieure. Le Maire engagera donc cette dépense dans les semaines à venir

#### **Pont derrière la Ferme de la Jonquière :**

Les travaux vont être réalisés prochainement

#### **Remplacement des buses dans les parcelles des bois communaux :**

Le Maire indique que les travaux commandés ont été réalisés

## **8 – Questions Diverses :**

-Le Maire remercie Mr GRIFFATON Gabriel, pour avoir repoussé à plusieurs reprises ces derniers mois le dépôt de déchets verts de la commune. Il indique également qu'il a prévenu le Service Insertion de la CCMM qu'il ne leur autorisait plus, lors des tontes, le dépôt car ceux-ci à chaque passage vidaient en dehors de la zone. Il leur sera demandé d'emmener les produits de la tonte à la déchetterie.

- Le Maire a été informé par voie postale de l'arrivée d'un nouvel agent en charge de notre forêt communale. A ce jour, il ne s'est pas encore manifesté auprès du Maire ou de l'Adjoint.

-Le Maire a été destinataire, d'un rappel de la REGION, pour le marquage au sol pour l'arrêt des bus scolaires, qui n'est pas fait sur notre commune. Il va demander à la CCMM si le service insertion peut réaliser ce travail.

-Le Maire indique les dates des prochaines échéances électorales :

- o Présidentielles : 10 et 24 AVRIL 2022
- o Législatives : 12 et 19 JUIN 2022

-Tarif des affouages 2021/2022 :

Le Maire propose de maintenir le tarif des affouages pour la prochaine saison 2021/2022, à 3€ le stère, il demande alors aux délégués présents de voter :

### **VOTE : Accord à la majorité 4 voix pour Mr LECLERE Sébastien s'abstient**

Pour cette saison les affouages se feront dans les parcelles 5/22/26 et 15, le Maire va interroger les habitants pour connaître les personnes intéressées par les affouages.

Pour information, le Maire indique que la commune vient d'émettre les factures pour les affouages des 2 dernières années et pour le second semestre 2020 pour l'assainissement. Les factures vont donc être prochainement adressées par le Trésor Public.

-Le nettoyage annuel des égouts sera effectué le 26 Octobre 2021 au matin, le Maire demande à chacun de veiller au stationnement des véhicules pour ne pas gêner la société qui va intervenir.

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 22h00

Fait à HAMONVILLE le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Le Maire,  
Patrice VELLE

